



Abus de confiance dette loyer

Par **kiamai**, le **04/02/2010** à **15:16**

Bonjour,

Je vous contacte car en 2007 j'ai aidé un couple d'ami qui avait des difficultés à trouver un logement car revenu trop bas, en m'inscrivant comme colocataire, ce qui leur a permis de trouver un appartement. Quelques mois plus tard j'ai fait une lettre à l'agence que j'ai remis à ce couple afin que mon nom soit retiré du bail. Ces derniers m'ont confirmé quelques jours après que cela était fait, ce qui était faux.

Il y a quelques jours j'ai reçu un courrier sur mon lieu de travail me faisant part d'une condamnation au tribunal datant du mois d'octobre 2009 pour une dette de loyer de 3500 euros.

Le couple s'étant séparé c'est la femme qui a gardé l'appartement et ne m'a jamais informé de cette procédure qui était en cours.

J'ai contacté le cabinet mandaté pour cette dette mais ils me disent que je dois payer.

Que faire pour annuler cette dette et ce jugement en mon contre, sachant que je ne savais même pas que j'étais convoqué devant le tribunal puisqu'elle ne m'a pas informé.

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **fif64**, le **04/02/2010** à **17:02**

Votre courrier était-il avec LRAR ? Si oui, vous avez la preuve d'avoir fait la demande, ce qui est déjà un bon début.

Si non, c'est mal parti...